

# ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

## REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

Notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
conformément à la règle 17.1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de  
Madrid

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I.   | Office qui émet la notification: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)</b><br><b>30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie</b><br><b>Télécopie: (8-499) 243-33-37 / téléphone: (8-499) 240-33-39</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| II.  | Numéro de l'enregistrement international: <b>497340</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| III. | Nom du titulaire de l'enregistrement international:<br><b>BARONI S.P.A.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| IV.  | Reproduction de la marque:<br><br>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| V.   | <input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire fondé sur un examen d'office<br><input type="checkbox"/> Refus provisoire fondé sur une opposition<br><input type="checkbox"/> Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VI.  | <input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire pour tous les produits et/ou services<br><input type="checkbox"/> Refus provisoire pour certains des produits et/ou services:<br>[suivra l'indication des produits et/ou services qui sont touchés]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| VII. | Motifs de refus:<br>i) <input type="checkbox"/> Motifs absolus:<br><br><input type="checkbox"/> Les éléments suivants de la marque sont considérés non-protégeables:<br><br>ii) <input checked="" type="checkbox"/> Motifs relatifs:<br><b>Renseignements relatifs à une marque nationale</b><br><br><b>dépôt national № 2006736019, priorité 11.12.2006; nom et adresse du titulaire: Obchtchestvo s ogranitchennoi otvetstvennostyou "KONSOUL", 241014, g.Bryansk, oul.Novo-Sovetskaya, 97a, 47 (Fédération de Russie).</b><br><br><b>Renseignements relatifs à une marque internationale</b><br><br><b>№ 475984, priorité 06.04.1983; demande/enregistrement de base: 1 045 910, 03.07.1980; 1 045 910, 11.03.1983; nom et adresse du titulaire: Gollas GmbH &amp; Co. KG, Römerstraße 28,</b> |

63843, Niedernberg (Allemagne).

VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi nationale applicable [(voir le texte à la rubrique XII)]: 7.1

IX. Informations relatives à la suite de la procédure

i) délai de la réponse: **deux mois** à compter de la date de la réception du présent refus par le titulaire;

ii) autorité à laquelle la réponse doit être adressée: **SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)**;

iii) assistance obligatoire d'un mandataire local. Une liste des mandataires russes peut être obtenue sur notre site internet ([http://www.fips.ru/ppoven/patpov\\_en.htm](http://www.fips.ru/ppoven/patpov_en.htm)).

X. Date de la notification de refus provisoire: **24/12/2007**

XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification:



Gerasimova Tatiana

XII. Dispositions pertinentes de la loi nationale:

LOI SUR LES MARQUES DE PRODUITS ET DE SERVICES ET LES APPELLATIONS D'ORIGINE

(23 septembre 1992 avec les changements et les compléments du 11 décembre 2002)  
(Extrait)

Art. 1 Marque de fabrique et marque de service

La marque de fabrique et marque de service (ci-après dénommées la marque) est un signe servant à individualiser les produits, travaux à réaliser ou services rendus (ci-après dénommés produits) par les personnes physiques ou morales.

Art. 5 Types de marques

1. Peuvent être enregistrées en tant que marques les dénominations verbales, signes figuratifs ou tridimensionnels et autres dénominations ou leurs combinaisons.

2. La marque peut être enregistrée en n'importe quelle couleur ou en n'importe quelle combinaison de couleurs.

Art. 6 Motifs absolus de refus d'enregistrement

1. Ne peuvent être enregistrées en qualité de marques les dénominations dépourvues de caractère distinctif ou consistant exclusivement en éléments

qui sont devenus une désignation usuelle des produits d'une espèce déterminée,  
qui constituent des symboles ou des termes courants,  
qui indiquent le produit, et notamment, l'espèce, la qualité, la quantité, les propriétés, la destination, la valeur, ainsi que l'époque, le lieu, le mode de production ou de diffusion,  
qui constituent la forme de produit imposée exclusivement ou particulièrement par la nature ou destination du produit.

Les éléments visés aux alinéas 2-5 du présent paragraphe peuvent être inclus en qualité d'éléments non protégés dans la marque à condition qu'ils n'y soient pas prédominants.

Les dispositions prévues par le présent paragraphe ne s'appliquent pas aux signes dont le caractère distinctif est acquis par l'usage.

2. Ne peuvent être enregistrés en qualité de marques en vertu des traités internationaux auxquels la Fédération de Russie est partie, les signes ne comportants que les éléments qui constituent des armoiries, des drapeaux et d'autres emblèmes d'Etat, des dénominations abrégées ou complètes d'organisations internationales intergouvernementales, leurs armoiries, les drapeaux et autres emblèmes, des signes ou poinçons officiels de contrôle, de garantie ou d'essai, des sceaux, des décorations et d'autres signes honorifiques ou qui sont semblables à ces signes au point de créer une confusion. De tels signes peuvent être inclus en qualité d'éléments non protégés dans la marque sous réserve de l'accord de l'organe compétent.

3. Ne peuvent être enregistrés en qualité de marques les signes représentant ou comportant les éléments: trompeur ou susceptibles d'induire le consommateur en erreur quant au produit ou son producteur, contraires à l'intérêt public, aux principes humanitaires et à la morale.

4. Ne peuvent être enregistrés en qualité de marques les signes identiques ou semblables au point de créer une confusion aux noms officiels et représentations des objets particulièrement précieux du patrimoine culturel des peuples de la Fédération de Russie ou des objets du patrimoine mondial culturel ou naturel, ainsi qu'aux reproductions des valeurs culturelles gardées dans les collections ou fondations, si tel enregistrement est demandé aux noms des personnes qui ne sont pas les propriétaires (titulaires) et qui ne sont pas autorisées par les propriétaires ou leurs ayants droit à enregistrer de telles dénominations en qualité de marques.

5 En vertu du traité international auquel la Fédération de Russie est partie ne peuvent être enregistrés en qualité de marques les dénominations qui représentent ou comportent les éléments qui sont déjà protégées dans un des Etats membres à titre des dénominations identifiant les vins et les spiritueux comme provenant de leur territoire (produit dans les limites de l'aire géographique de cet Etat) et possédant la qualité, la notoriété ou autres caractéristiques qui sont notamment déterminés par leur origine en cas si la marque est destinée à désigner les vins ou spiritueux provenant du territoire de l'aire géographique concerné.

#### Art. 7 Autres motifs de refus d'enregistrement

1. Ne peuvent être enregistrés en qualité de marques les signes identiques ou semblables au point de créer une confusion

à des marques de tiers ayant fait l'objet d'enregistrement (si les demandes de ces marques n'étaient pas retirées) ou enregistrées antérieurement dans la Fédération de Russie, notamment en vertu du traité international auquel la Fédération de Russie est partie, pour des produits similaires.

à des marques des tiers, reconnues conformément à la présente loi comme marques notoires dans la Fédération de Russie pour les produits similaires.

L'enregistrement en qualité de marque de la dénomination semblable au point de créer une confusion aux marques, indiquées dans les alinéas 2 ou 3 du présent paragraphe, pour les produits similaires n'est admis qu'avec le consentement du propriétaire.

2. Ne peuvent être enregistrées en qualité de marques pour tous les produits les dénominations identiques ou semblables, au point de créer une confusion aux appellations d'origine, protégées en vertu de la présente loi, sauf si ces appellations sont incluses comme les éléments non protégés dans les marques, enregistrées aux noms des personnes autorisées à utiliser ces appellations.

3. Ne peuvent être enregistrées en qualité de marques les dénominations identiques

au nom commercial (ou de partie de tel nom) protégé dans la Fédération de Russie pour les produits similaires, au dessin et modèle industriel, au signe de conformité, appartenant à des tiers dont les droits sur ces noms sont nés dans la Fédération de Russie antérieurement à la date de priorité de la marque en enregistrement.

au nom d'une oeuvre scientifique, littéraire ou artistique connue dans la Fédération de Russie à la date du dépôt de la demande, d'un personnage ou d'une citation de cette oeuvre, à une oeuvre d'art ou son fragment sans le consentement du titulaire du droit d'auteur ou de son ayant droit, si ces droits sont nés avant la date de priorité de la marque faisant l'objet d'enregistrement.

au nom de famille, au prénom, au pseudonyme ou au nom qui en est dérivé, au portrait et facsimilé d'une personne connue à la date du dépôt de la demande sans le consentement de celle-ci ou de son héritier.

**ЗАЯВКА**  
**на регистрацию товарного знака (знака обслуживания)**  
**в Российской Федерации**

(110) **2006736019**

(220) Дата поступления: **11.12.2006**

(750) АДРЕС ДЛЯ ПЕРЕПИСКИ (полный почтовый адрес, имя или наименование адресата)

**241035, г.Брянск, ул.Комсомольская, 11, Брянская торгово-промышленная палата (Россия).**

(731) ЗАЯВИТЕЛЬ:

**Общество с ограниченной ответственностью "КОНСУЛ"**  
**241014, г.Брянск, ул.Ново-Советская, 97а, 47 (Россия).**

(540) Изображение заявляемого обозначения



(511) Товары и (или) услуги, для которых испрашивается регистрация знака, сгруппированные по классам Международной классификации товаров и услуг для регистрации знаков (МКТУ):

25 - блузы; бриджи; брюки; гамаши [с застёжками]; гетры; изделия спортивные трикотажные; изделия трикотажные; кальсоны; комбинезоны [одежда]; костюмы; куртки; майки с короткими рукавами; манто; муфты [одежда]; накидки меховые; наушники; одежда бумажная; одежда верхняя; одежда готовая; одежда для автомобилистов; одежда для велосипедов; одежда для гимнастов; одежда из габардина; одежда из джерси; одежда из искусственной кожи; одежда кожаная; одежда трикотажная; одежда форменная; одежда; пальто; пижамы; плавки; платки шейные; платья; плащи непромокаемые; повязки для головы [головные уборы]; пояса [одежда]; пуловеры; рубашки; сари; свитера; трусы; фартуки [одежда]; халаты; штанишки детские; юбки; юбки нижние.

World Intellectual  
Property Organization

Geneva



Notification

Registration

Designation of the Contracting Party:  
Russian Federation

ENN

**475984**

*Initial Registration date of the mark:* 06/04/1983

*Date of recordal in the International Register:*

*Expiry date:* 06/04/2013

*Effective date of modification:* 06/04/1983

*Notification Date:* 20/05/1983

Gollas GmbH & Co. KG  
Römerstraße 28  
63843 Niedernberg

*Baronia*

*Representative details:* Dipl.-Phys. Ekkehard Grimm,  
Patentanwalt, Edith-Stein-Strasse 22, 63075  
Offenbach (Germany).

*Version of Nice Classification used :*

**25** Manteaux, tailleurs, vestes, blazers, gilets, jupes, pantalons, blouses et robes pour femmes et enfants, en matériaux naturels et synthétiques, ainsi qu'en fourrures (toutes les marchandises mentionnées ci-dessus sans extension aux vêtements de loisirs comme notamment les jeans, les vestes en jean, T-shirts, sweatshirts, vestons et chemisettes, ainsi que sans extension aux chemises, aux chaussures, aux écharpes, aux ceintures et aux gants - les cinq dernières marchandises dans la mesure où elles appartiennent, quant à leurs façon et dessin, à la mode des loisirs).

*Basic registration details:* , 11/03/1983, 1 045 910  
03/07/1980,

---

### **ENN (Enregistrement)**

*Effective date of modification:* 06/04/1983

*Notification Date:* 20/05/1983

---

### **REN (Renouvellement)**

*Effective date of modification:* 01/04/2003

*Notification Date:* 24/04/2003